



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

BOAMP.fr

Bulletin officiel des annonces des marchés publics

Avis de marché

Attention : les informations contenues dans l'extrait PDF peuvent dans certains cas ne pas présenter le texte intégral de l'annonce. Les extraits PDF des annonces du BOAMP ne constituent pas le format officiel, pour consulter le texte intégral au format officiel du présent avis, cliquez sur <https://www.boamp.fr/pages/avis/?q=idweb:26-24762>

Département(s) de publication : **36**

Annonce n° **26-24762**

Travaux

Section 1 - Identification de l'acheteur

Nom complet de l'acheteur : Département de L'Indre

Type de Numéro national d'indentification : SIRET

N° National d'identification : 22360001600016

Ville : CHATEAUROUX CEDEX

Code postal : 36020

Groupement de commandes : Non

Département(s) de publication : 36

Section 2 - Communication

Lien direct aux documents de la consultation : <https://www.marches-publics.info/mpiaaws/index.cfm?fuseaction=dematent.login&type=Dce&Idm=1791436>

Identifiant interne de la consultation : 2026-PAM0022

Intégralité des documents sur le profil d'acheteur : Oui

Utilisation de moyens de communication non communément disponibles : Non

Nom du contact : service marchés

Numéro de téléphone du contact : +33 254083754

Section 3 - Procédure

Type de procédure : Procédure adaptée ouverte

Conditions de participation :

- **Capacité économique et financière - conditions / moyens de preuve** : Autres exigences économiques ou financières : Lettre de candidature à signer - Déclaration du candidat Dc2 - Liste des moyens en personnel et techniques, références de prestations similaires de moins de 5 ans. - Copie du ou des jugements prononcés, si le candidat est en redressement judiciaire

Technique d'achat : Sans objet

Date et heure limite de réception des plis : 03/04/2026 à 17:00

Présentation des offres par catalogue électronique : Interdite

Réduction du nombre de candidats : Non

Possibilité d'attribution sans négociation : Oui

L'acheteur exige la présentations de variantes : Non

Critères d'attribution : La valeur technique : 25% Le prix Ttc : 75%

Section 4 - Identification du marché

Intitulé du marché : RD940 Reconstruction d'un ouvrage d'art commune de SAZERAY

Code CPV principal - Descripteur principal : 45221119

Type de marché : Travaux

Description succincte du marché : -Batardeaux et pompages, -Terrassements en déblais (évacués à la décharge) 335.00 m3, -Fourniture et pose de cadre préfabriqué 2.00x2.00 12.00 m, -Béton C30/37 (murs en ailes et tympans) 9.00 m3, -Enrochements 200/400 du lit avec cunette dans l'enrochement 24.00 t, -Béton bitumineux semi grenu 0/10 (EB 10 ROUL 35/50) 25.00 t, -Garde corps S8 5.00 m, -Garde corps VM7 12.00 m

Lieu principal d'exécution du marché : INDRE 36020 - CHATEAUROUX

Durée du marché (en mois) : 3

La consultation comporte des tranches : Non

La consultation prévoit une réservation de tout ou partie du marché : Non

Marché alloti : Non

Section 6 - Informations Complémentaires

Visite obligatoire : Non

Autres informations complémentaires : Pour obtenir des informations complémentaires, les candidats devront faire une demande écrite via marches-publics.info Point de contact (copie de sauvegarde, problèmes d'accès...) : DGARTPE : tél : 02 54 08 37 54/55 Procédures de recours Instance chargée des procédures de recours : Tribunal administratif de Limoges, 2 cours Bugeaud CS 40410 87011 Limoges cédex Tél : +33 555339155 télécopieur : +33 555339160 adresse mail : greffe.ta-limoges@juradm.fr SIRET : 17870005000010 Introduction des recours Précisions concernant le(s) délai(s) d'introduction des recours : Référé pré-contractuel avant la signature du marché (article L551-1 du code de justice administrative français) Référé contractuel jusqu'au 31ème jour suivant la publication de l'avis d'attribution (R 551-7 du Code de Justice Administrative) Référé suspension dans les deux mois à compter de leur publication contre les actes détachables du contrat (article L. 521-1 du Code de justice administrative). Recours pour excès de pouvoir dans les deux mois à compter de la notification ou de la publication de la décision administrative concernée (article R.421-1 du Code de justice administrative). Recours de plein contentieux dans les deux mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité appropriées ; dès la signature du contrat, le concurrent évincé n'est plus recevable à déposer un recours pour excès de pouvoir Recours indemnitaire après demande préalable au pouvoir adjudicateur, dans le délai de déchéance quadriennale. Financement sur les crédits inscrits aux budgets départementaux. Paiement par virement administratif dans un délai maximum de 30 jours après réception de la facture par la collectivité ou son représentant. Groupement solidaire ou conjoint. Dans ce dernier cas, le mandataire sera solidaire de chacun des membres du groupement

Date d'envoi du présent avis à la publication : 10/03/2026